

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
12 avril 2023

PUBLIE LE :

Délibération n°230412-5 : Participation des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le six avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

PRESENTS

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT Julie SAMPIERI, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : LE PECQ / LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	9
Pouvoirs	:	2
Délégués comptant pour le vote	:	10 pour la délibération n°8 relative à la convention lieu de convivialité 11 pour les autres délibérations

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES POUR L'EXERCICE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5212-16 et L.5212-20 ;

VU les statuts du syndicat intercommunal ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de fixer le montant des participations des communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et la Construction d'une Piscine, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **21 AVR. 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **21 AVR. 2023**

Pour Extrait Conforme



Arnaud PERICARD

Le Président du Syndicat Intercommunal

Marie-Odette ALAIS
Secrétaire de séance

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Annexe à la délibération n° CS - 120423 -

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE L'EXERCICE 2023

COMMUNES	Population 2020 entrant en vigueur le 1er janvier 2023	PARTICIPATION 2023	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
AIGREMONT	1 122	16 168,02 €	- €	16 168,02 €
CHAMBOURCY	5 796	83 520,36 €	- €	83 520,36 €
MAREIL-MARLY	3 835	55 262,35 €	- €	55 262,35 €
MARLY-LE-ROI	16 857	242 909,37 €	- €	242 909,37 €
LE PECQ	16 081	231 727,21 €	- €	231 727,21 €
LE VESINET	16 108	232 116,28 €	- €	232 116,28 €
TOTAL DES 6 COMMUNES	59 799	861 703,59 €	- €	861 703,59 €
Par habitant		14,41 €		
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 171	1 472 393,19 €	- €	1 472 393,19 €
Par habitant		31,89 €		
TOTAL	105 970	2 334 096,78 €	- €	2 334 096,78 €